

Questions orales

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, comme vient de le dire ma collègue, la stratégie d'emploi que nous avons mise en place a une philosophie nouvelle et correspond à toutes les clientèles du Canada, autant pour les personnes âgées que pour les jeunes étudiants ou étudiantes. Il faudrait aussi parler de la stratégie d'emploi que nous avons mise en place pour les femmes. Le taux de chômage des travailleurs âgés est de 5,6 p. 100, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale établie. Nous pouvons dire que les travailleurs âgés travaillent, et nous avons, à l'intérieur de nos programmes, des programmes qui sont appropriés à toutes nos clientèles canadiennes.

[Traduction]

LA RECOMMANDATION DU CONSEIL CONSULTATIF

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, on me dit que le programme Planification de l'emploi répond aux besoins des travailleurs âgés. Or, trois rapports ont fait état d'une crise dans ce secteur. On en est arrivé, en fait, à toutes sortes de conclusions. Le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration a demandé au gouvernement de financer au maximum ce secteur. S'il n'entend pas tenir les engagements qu'il a pris il y a deux ans envers les travailleurs âgés, le gouvernement va-t-il du moins donner suite à cette recommandation?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, nous avons mis au cours de ces deux dernières années les budgets les plus importants au niveau de notre stratégie d'emploi. Les résultats sont là et nous sommes fiers de ce que nous avons réussi. Bien sûr que les travailleurs âgés sont touchés par la stratégie que nous avons mise en place, la philosophie nouvelle. Nous travaillons à long terme et nous sommes convaincus que les gestes politiques que nous avons posés sont ceux qui devaient être posés, et nous en sommes très fiers.

* * *

[Traduction]

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LA PUBLICATION DES RAPPORTS SUR LE RESPECT DES OBJECTIFS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a deux ans, le gouvernement a présenté la toute première loi sur l'équité en matière d'emploi de notre pays, et le Parlement l'a adoptée. Naturellement, par cette loi, on voulait offrir aux femmes, aux minorités visibles, aux personnes handicapées et aux autochtones des perspectives égales d'emploi.

Selon cette loi, les entreprises placées sous la réglementation fédérale devaient produire des rapports sur le respect des objectifs au plus tard le 1^{er} juin de cette année. La ministre

peut-elle informer la Chambre de la date à laquelle le gouvernement a l'intention de rendre ces rapports publics et d'indiquer également si le gouvernement a l'intention de se servir de cette loi pour fixer les objectifs à atteindre dans le domaine de l'emploi, comme il l'a fait pour les minorités visibles, les femmes, les personnes handicapées et les autochtones dans la fonction publique?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue et je le félicite pour l'intérêt qu'il porte à la Loi de l'équité en emploi, une mesure sociale que notre gouvernement a mise en place. J'ai le plaisir d'annoncer à cette Chambre que j'ai reçu 96 p. 100 des premiers rapports annuels que les compagnies devaient nous fournir. C'est un résultat qui est remarquable et je devrai, d'ici la fin de l'automne, déposer à la Chambre mon rapport général.

Je suis toutefois très préoccupée par les mesures incitatives que nous mettrons en place pour reconnaître le petit nombre de personnes qui n'ont pas répondu à la loi. Nous évaluons les dossiers et nous prendrons les mesures qui s'imposent à ce moment-là.

* * *

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

LES ALLÉGATIONS DE PATRONAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne les déclarations de la députée de Rosemont. En réponse à mon collègue de York-Centre concernant les allégations à l'effet qu'une enquête se ferait présentement sur des membres du parti conservateur en ce qui concerne un système de péage de contrats, le vice-premier ministre a répondu qu'il ferait enquête, qu'il ferait une vérification auprès du vice-commissaire de la Gendarmerie, et qu'il ferait rapport à la Chambre des communes.

Ma question est la suivante: Suite aux déclarations faites par la députée de Rosemont et ancien ministre dans son Cabinet, est-ce que le vice-premier ministre serait prêt à s'engager à en faire autant, de contacter la députée de Rosemont, de prendre des informations en ce qui concerne les accusations qu'elle a portées... des déclarations qu'elle a faites au journal et de faire rapport à la Chambre des communes en même temps qu'il fera rapport au vice-commissaire?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette question est parfaitement légitime. Je crois savoir qu'il y avait une courte phrase dans un très long article de presse. Naturellement, je vais faire une enquête. On ne sait pas si elle l'a dit ou non. On a peut-être déformé ses propos. Ce ne serait pas la première fois que cela arriverait dans notre pays, monsieur le Président.